

Commune d'ARDRES
Département du Pas-de-Calais

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Projet d'extension du cimetière communal – avenue des Tilleuls

Par arrêté municipal n° 2024/108 en date du 16 juillet 2024, le Maire de la commune d'Ardres a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au projet d'extension du cimetière communal situé avenue des Tilleuls sur la commune d'Ardres.

Le projet a pour but de répondre à la saturation du cimetière actuel et à l'évolution des pratiques par la création d'un nouvel espace cinéraire. L'emprise de la zone d'agrandissement projetée est d'environ 2950 m² et jouxte le cimetière existant.

A l'issue de l'enquête publique, ce projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations et propositions du public et du rapport du commissaire enquêteur sera approuvé par délibération du Conseil Municipal.

Afin de conduire cette enquête, le Président du Tribunal administratif de Lille par décision du 27 mars 2024 a désigné Madame Elsa BEVILACQUA commissaire enquêteur et Madame Myriam DUCHENE, commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête publique se déroulera du lundi 19 août 2024 à 8h30 au jeudi 19 septembre 2024 à 18h30, soit une durée de 32 jours, aux jours et heures habituels de la mairie d'Ardres, Siège de l'enquête publique, 64 rue des Lombards, soit les lundi, mardi, mercredi, vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h et le jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h30.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique comportant notamment les informations environnementales à la mairie d'Ardres aux jours et heures précités sur rapport papier ou par voie électronique sur un poste informatique tenu à la disposition du public à l'accueil de la mairie ou directement sur le site internet de la ville www.mairie-ardres.fr et consigner éventuellement ses observations et propositions soit :

- Sur le registre d'enquête ouvert à la mairie d'Ardres
- Par courrier postal adressé à l'attention de Madame la Commissaire enquêteur (mairie d'Ardres, enquête publique relative à l'extension du cimetière, 64 Rue des Lombards, 62610 ARDRES)
- Via le formulaire disponible sur le site internet de la mairie d'Ardres
- Via l'adresse électronique suivante : assemblees-municipales@mairie-ardres.fr

Le dossier est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie d'Ardres 64 rue des Lombards pour recevoir les observations et propositions écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- **Lundi 19 août 2024 de 8h30 à 12h00**
- **Mercredi 4 septembre 2024 de 13h30 à 17h00**
- **Jeudi 19 septembre 2024 de 13h30 à 18h30**

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre d'enquête est mis à disposition du commissaire enquêteur et clos par lui. Le commissaire enquêteur rend son rapport et ses conclusions motivées dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête.

Le rapport et les conclusions motivées sont rendus publics et tenus à disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la Mairie d'Ardres aux heures et jours habituels d'ouverture et sur le site internet de la commune.

Le dossier est établi sous la responsabilité du responsable du projet, Monsieur Ludovic LOQUET, Maire d'Ardres.

Le Préfet du Pas-de-Calais se prononcera par arrêté portant autorisation ou refus de l'extension du cimetière communal, à l'issue de la procédure et après avis du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques.